

cessation des fonctions du secrétaire en exercice, M. Butignot, que nous voyons sortir à cette époque du bureau du Cercle. Cette perte fut regrettable : avec lui disparut la coutume d'inscrire les procès-verbaux sur un registre ou plutôt de les y transcrire ; la correction et la netteté qu'on remarque dans les procès - verbaux de cette époque révèlent assez le soin avec lequel ils étaient rédigés. M. Segaud, qui succéda à M. Butignot, dans les fonctions de Secrétaire, dut suivre ces traditions d'élégance et de ponctualité. Malheureusement il ne reste aucune trace de son passage dans ce poste. Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 1809 fut encore rédigé par M. Butignot, ayant rempli les fonctions de secrétaire, et la suite du registre, formant la seconde moitié, a été arrachée par une main sacrilège : on voit encore l'onglet des quatorze pages disparues du registre d'où nous avons extrait les faits précédemment rapportés. Nos anciens, malgré la richesse de leurs souvenirs, n'ont pu nous expliquer la cause de cette lacune dans nos annales, non dans nos séances, qui s'étend jusqu'en 1812, et pour laquelle nous n'avons pas, comme pour les années subséquentes, la ressource de plusieurs journaux contemporains. C'est sans doute pendant le cours de cette période sans témoignage écrit, que fut pris un arrêté portant qu'il y aurait distribution